

REGLEMENT PARTICULIER
Du Trophée de la Ville de Vénissieux
16 et 17 Février 2019

I. Cadre du tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge arbitre principal sera Maxence VIDAL du club de Chassieu (CBC69).
3. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton et de la FFBaD. N° d'autorisation : en cours
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD ainsi qu'au pays limitrophes de N3 à P12. Le tournoi est limité à 200 joueurs.
5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-arbitres a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
6. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence sur Poona avant le 01 février 2019.
7. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs sous le contrôle du juge arbitre, au CPPH en vigueur au 3 février 2019, jour du tirage au sort.

II. Modalités inscriptions / remboursements / forfaits

8. La feuille d'inscription et le chèque ou virement devront obligatoirement nous parvenir avant le 1 février 2019, cachet de la poste faisant foi ; aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les frais d'inscriptions sont de 18 € pour un tableau, de 20 € pour deux tableaux.
9. Une inscription par un joueur sur le site Badiste n'entraîne pas l'inscription par l'organisateur. Ce site internet est un outil de promotion pour l'organisateur et un outil de gestion pour les responsables inscriptions des clubs utilisant ce système.
10. Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux séries différentes. Deux tableaux sont possibles pour toutes les séries.
11. Les inscriptions et paiements peuvent être envoyés par les clubs ou bien de façon individuelle.
12. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, en double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il ne trouve pas de nouveau partenaire, il sera lui-

même retiré du tableau et une autre paire pourra prendre la place ainsi libérée. La nouvelle paire ne doit pas avoir une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire remplacée. La constitution de la nouvelle paire ne doit avoir aucune incidence sur la composition d'une autre paire dans le même ou un autre tableau. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire.

13. Les remboursements des joueurs en liste d'attente se feront dans la mesure du possible le jour du tournoi. Pour les inscriptions club, un chèque sera remis à un représentant du club en main propre contre décharge. Si aucun représentant n'est présent le jour du tournoi, le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition. Pour les inscriptions individuelles, le remboursement sera envoyé au lendemain de la compétition. ou en main propre contre décharge si présent le jour du tournoi.
14. Les droits d'inscriptions des joueurs forfaits après la date du tirage au sort ne seront remboursés qu'en cas d'une force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de travail). Le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition.
15. Les joueurs forfaits ou blessés, après la date du tirage au sort et ce jusqu'à la fin de la compétition devront envoyer un justificatif dans les 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Badminton par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org Préciser nom prénom N° de licence du joueur ainsi que le nom de la compétition.

III. Programmation : Séries, tableaux, échéanciers, récompenses, partenaire.

16. Les séries seront faites en fonction du CCPH afin de faire des tableaux homogènes.
17. Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants. Les poules de 4 seront priorisées.
18. Gymnase Jacques Brel :
Samedi de 08h à 21h : Doubles Hommes et Dames
Dimanche de 08h30 à 17h30 : Doubles Mixtes
Les récompenses seront données à la fin de chaque finale.
19. Le nombre de participants est limité par tableau. En cas de dépassement du nombre d'inscrits prévu, une liste d'attente est constituée, par ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
20. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier qui leur indiquera un horaire maximum de retour.

21. Les organisateurs en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
22. Les récompenses seront sous forme de bons d'achats chez notre partenaire Larde Sport, pour une valeur totale de 2000€.

IV. Règles du jeu : pointage, temps de préparation, arbitrage, tenues, pauses

23. Tous les joueurs devront dès leur arrivée se faire pointer à la table de marque
24. Le plateau de jeu est réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. La mise en place de chaises rendra possible le coaching entre les points.
25. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL TOURNEY 3. Le volant en plastique pour la catégorie P sera le : Yonex Mavis 600.
26. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige.
27. Tout volant touchant les infrastructures fixes et mobiles (panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute en jeu, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois.
28. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
29. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
30. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans la salle.
31. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
32. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).
33. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation (Test des volants, mise en tenue compris). Le juge-arbitre sera vigilant à ce temps de préparation des joueurs.

34. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre.
35. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

V. Divers

36. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
37. Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle et vestiaires) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).
38. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Trophée de doubles de la ville de Vénissieux, en observant ce règlement et en respectant les décisions du juge-arbitre.

Juge arbitre principal : Maxence VIDAL

